

Les braqueurs présumés de Thierry Unik condamnés pour vol chez des commerçants

Le 26 novembre 2011, Thierry Unik, bijoutier de Cannes-La Bocca, était abattu lors du vol à main armée de sa boutique de l'avenue Francis-Toner.

Deux mois plus tard, les quatre auteurs présumés étaient interpellés. L'enquête a permis d'imputer à deux d'entre eux un cambriolage à Mandelieu et une agression à Nice.

Faits pour lesquels ils ont comparu devant le tribunal correctionnel de Grasse.

Le 16 décembre 2011 il est 19h30 lorsqu'un couple de commerçants, madame au volant de sa voiture, monsieur au guidon de son scooter, se rejoignent au pied de leur résidence de Cimiez à Nice.

L'épouse s'apprête à sortir du véhicule lorsqu'un individu encaoulé rugit : « Donne-moi ta montre et ton brillant ou je te coupe la main. »

« Je suis descendu de mon scooter, j'avais encore le casque, j'ai reçu un coup de Taser qui m'a fait reculer. J'ai reçu une seconde décharge et je suis tombé. J'ai entendu ma femme hurler. J'ai voulu m'approcher. Il a vidé sa bombe lacrymo-

gène dans mon casque. J'étais aveuglé. Ça me brûlait tellement que j'ai pensé perdre la vue » décrit le commerçant au tribunal, présidé par Marc Joando.

Montre, bague et sac arrachés

Pendant ce temps l'épouse reçoit un coup au visage et dans le dos avant de se faire arracher sa Rolex, sa bague et son sac à main. Les agresseurs prennent la fuite à bord d'un Mercedes CLK conduit par un complice. Puis ils se rendent à San Remo pour tenter d'utiliser les cartes de crédit.

« C'est moi qui suis allé vers le monsieur, reconnaît Natalino Semedo Cabral. Mais je n'avais pas de bombe lacrymogène » nuance ce Vallaurien de 24 ans, impliqué dans le braquage d'Unik.

Jean-Paul Nativi, cuisinier niçois de 35 ans, indique avoir attendu dans la voiture.

Qui est donc le troisième homme ?

Pour le vice-procureur Philippe Vique, « cela ne fait aucun doute. Il s'agit de Echeime Ahiji. Il était à San Remo avec les autres et il a avoué sa participation en garde

à vue avant de se rétracter ».

Un à 5 ans de prison

« C'était pour faire plaisir aux policiers pour qu'ils me lâchent » soutient ce Niçois de 24 ans qui jure être étranger à cette agression. Malgré la relaxe soutenue par M^e Adrien Verrier, il a été condamné à 5 ans de prison, contre 4 ans pour Semedo et Nativi.

Quant à Stéphane Thouvenel, celui qui aurait abattu le bijoutier cannois le 26 novembre 2011, on lui reproche les faits du 6 octobre 2011. Un cambriolage chez des commerçants de Mandelieu, chez qui cet auto-entrepreneur de 39 ans avait effectué des travaux, et au cours duquel le Mercedes CLK avait été dérobé. Vol sanctionné de 3 ans de prison. Ont également été condamnés Mustapha Gharbi Torchouna (3 ans de prison dont 2 avec sursis) et Yahia Bettaieb (18 mois ferme), ses complices. En défense M^{es} Frédéric Moneret, Fabien Collado, Jean-Denis Flori et Patrick Bérard avaient sollicité « une peine courte pour faciliter la réinsertion ».

MATHILDE TRANOY
mtranoy@nicematin.fr